

COMPTE- RENDU SOMMAIRE

MERCREDI 03 AVRIL 2019 à 20 h 00

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 mars 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Présents : PAILLARD Alain AUSTRUY Philippe BONARD Jacky COMETTE Jacques
DIERS Pascal GARBE Aline GUYARD F-Laurent SENAC Philippe

Absents : GOUPIL Jean-Louis LAFONTAINE Laurence LEMAITRE Delphine LEROUX Dominique
MORRESSE Lionel SCHMITT Laurent

Monsieur Philippe SENAC a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Philippe AUSTRUY est arrivé après le point n° 8.
Monsieur Jacques COMETTE est arrivé après le point n° 10.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget général, du CCAS et de la Caisse des Ecoles pour l'année 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice 2018 de la Caisse des Ecoles et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFIKIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFIKIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFIKIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats à reporter (1)		1897,45 €		€	€	1897,45 €
Op. de l'exercice 2018	9491,27 €	8292,34 €	€	€	9491,27 €	8292,34 €
Total	9491,27 €	10190,00 €	€	€	9491,27 €	10190,00 €
Résultat de clôture (-CA)		698,73 €				698,73 €

(1) Résultat de clôture dim. nat. du 106 B

Besoin de financement sur résidés

Excédent de financement sur résidés

Besoin de résidés

Besoin de financement au titre des restes à réaliser

Excédent de financement au titre des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2018

repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2018

Montant à reporter au ETAT DES RESTES A REALISER REPORTS CA 1334 BP 19

à reporter au bilan de l'exercice 2018 au titre des restes à réaliser

à reporter au bilan de l'exercice 2018 au titre des restes à réaliser et excédent de financement dérogé

doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement

pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois la possibilité d'effacement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme

au compte 1058 Investissement BP 2019, avec émission d'un titre de recette

698,73 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2019

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice 2018 de la Commune et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

COMPTE- RENDU SOMMAIRE

MERCREDI 03 AVRIL 2019 à 20 h 00

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT (1)	DEPENSE OU DEFICIT (2)	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		827 971,87 €		18 530,12 €		846 501,99 €
Op. de l'exercice 2018	592 573,20 €	841 947,75 €	423 238,87 €	304 296,66 €	1 115 832,07 €	1 146 244,41 €
Totaux	592 573,20 €	1 559 819,42 €	423 238,87 €	322 845,78 €	1 115 832,07 €	1 992 756,40 €
Résultat de clôture (CA)		977 246,42 €	100 412,09 €			876 934,33 €

(1) Excedent de fonctionnement reporté			(2) Solde de clôture investissement reporté			
Besoin de financement sur solde			100 412,09 €	repris à la ligne 001 Sect. Invest. dépenses BP 2018		
Excedent de fonctionnement sur solde				repris à la ligne 001 Sect. Invest. recettes BP 2018		
Besoin à réaliser						Montant des crédits au titre des restes en cas de reports en cas de BP 2019
Besoin de financement des restes à réaliser						Le solde du besoin de fonctionnement sur solde de clôture est de 100 412,09 €.
Excedent de fonctionnement des restes à réaliser						Le besoin de financement des restes à réaliser est de 100 412,09 €.
Besoin total de financement			100 412,09 €			Le besoin de financement des restes à réaliser est de 100 412,09 €.
Excedent total de financement						Le besoin de financement des restes à réaliser est de 100 412,09 €.
2° Considérant l'excedent de fonctionnement, décide d'affecter le solde			100 412,09 €	au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission d'un titre de recettes		
			876 934,33 €	à la ligne 002 Excedent de fonctionnement reporté au BP 2019		

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition 2018 des 3 taxes pour l'année 2019, comme suit :
 - Taxe d'habitation 23.09 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 39.71 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 106.90 %

- **ACCEPTE** les propositions de subventions communales ci-dessous (Il est à noter que, tout comme en 2018, l'Association "Au Chœur de Mortefontaine en Thelle" ne demande pas de subvention).
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019

	Montant	Imputation
Caisse des Ecoles	10 161.27 €	657361
Foyer Rural	7 461.62 €	65748
Comité de Jumelage L'éventail	550.00 €	65748
Chloro Phil	300.00 €	65748
Les En-faons du Thelle	400.00 €	65748

- **ACCEPTE** les régularisations comptables ci-dessous demandées par M. GOSSANT, Trésorier,
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

Emprunt 70000408452 (Voirie rues basse et Sainte Geneviève) : Cet emprunt a été impacté par une erreur de répartition sur l'échéance du 05/01/12 qui a été mal comptabilisée et qui a repris la répartition capital / intérêt du 05/01/11 (1 960.65 € en capital en lieu et place de 2 060.33 €), soit une différence de 99.68 €.

Emprunt 6615964 (réaménagement de 3 prêts en 1995) : Cet emprunt est aujourd'hui totalement remboursé mais il comporte un solde comptable non nul et négatif de 42 630.21 €. Les archives récupérées lors du transfert de la Trésorerie de Noailles semblent indiquer que l'origine de ce déficit viendrait du réaménagement de 3 prêts en 1995, et du refinancement par l'emprunt de l'indemnité actuarielle, sans qu'aucune écriture comptable n'ait retracé cette dernière.

Il convient donc de régulariser comme suit lors du budget prévisionnel 2019 :

Fonctionnement	Dépenses	042 – 6688	42 630.21
	Recettes	042 – 773	99.68
Investissement	Dépenses	040 – 1641	99.68
	Recettes	040 – 1641	42 630.21

COMPTE- RENDU SOMMAIRE

MERCREDI 03 AVRIL 2019 à 20 h 00

- **FIXE** le montant de la participation familiale à 100 € pour la classe découverte 2019 de l'école de la Vallée aux Cerfs (classe de CM1 – CM 2 – Madame MATHONAT),
DIT que la participation sera payée à la Coopérative Scolaire et reversée à la Caisse des Ecoles,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 de la Caisse des Ecoles.
- **ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - EP - SOUTER - Rue de la Mare d'Ovillers, s'élevant à la somme de **17 714.62 €**,
DEMANDE au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
ACTE que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
AUTORISE le versement d'un fonds de concours au SE60.
INSCRIT au Budget communal de l'année **2019**, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel, soit **6 875.49 €** (avec subvention) :
- En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux **5 768.33 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
 - En fonctionnement, à l'article 705, les dépenses relatives aux frais de gestion **1 107.16 €**
- PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
PREND ACTE du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.
- **APPROUVE** les budgets prévisionnels 2019 de la Commune et de la Caisse des Ecoles comme suit :

BUDGET COMMUNAL		
<i>Fonctionnement - Dépenses</i>		1 709 059.38
011 -	Charges à caractère général	291 150.00
012 -	Charges de personnel et frais assimilés	256 750.00
022 -	Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00
023 -	Virement à la section d'investissement	1 014 961.62
042 -	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 284.98
65 -	Autres charges de gestion courante	45 972.89
66 -	Charges financières	73 749.77
67 -	Charges exceptionnelles	3 890.12
<i>Fonctionnement - Recettes</i>		1 709 059.38
002 -	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	876 934.33
013 -	Atténuations de charges	1 000.00
70 -	Produits des services, du domaine et ventes diverses	110 611.58
73 -	Impôts et taxes	606 764.39
74 -	Dotations, subventions et participations	108 389.40
75 -	Autres produits de gestion courante	7 020.00
77 -	Produits exceptionnels	339.68
<i>Investissement - Dépenses</i>		1 174 466.21
001 -	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	100 412.09
020 -	Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00
16 -	Emprunts et dettes assimilées	92 387.77
	Dépenses d'équipement	971 666.35
<i>Investissement - Recettes</i>		1 174 466.21
021 -	Virement de la section de fonctionnement	1 014 261.62
040 -	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 284.98
10 -	Dotations, fonds divers et réserves	135 199.61
13 -	Subventions d'investissement	11 720.00

COMPTE- RENDU SOMMAIRE

MERCREDI 03 AVRIL 2019 à 20 h 00

CAISSE DES ECOLES		
<i>Fonctionnement - Dépenses</i>		12 760.00
011 -	Charges à caractère général	12 760.00
<i>Fonctionnement - Recettes</i>		12 760.00
002 -	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	698.73
70 -	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 900.00
74 -	Dotations, subventions et participations	10 161.27
<i>Investissement - Dépenses</i>		32.05
13 -	Subventions d'investissement	32.05
<i>Investissement - Recettes</i>		32.05
13 -	Subventions d'investissement	32.05

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions ci-joint listées en état d'abandon
- **DECIDE**, dans le cadre de l'opération 70 – Voirie Réseaux Divers - travaux d'éclairage public réalisés en 2018 avec le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60), d'amortir la somme de 9 899.44 € sur 1 an, soit - 9 899.44 € en dépenses de fonctionnement (6811-042) et + 9 899.44 € en recettes d'investissement (28041582-040).
- **DECIDE** de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire 31 % de l'indice terminal et d'adjoints au Maire à 8,25 % de l'indice terminal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Mortefontaine-en-Thelle, le 04 avril 2019

Le Maire,
Alain PAILLARD

